

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement de la séance du 1<sup>er</sup> juin 2021 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle du conseil située au 453A rue Ennis, **mardi 15 juin 2021 à 19h00**

Sont présents à cette séance :  
Maire Monsieur Dany Quirion  
Siège no 2 Madame Karine Champagne  
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier  
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier  
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin  
Siège no 6 Monsieur Cédric Quirion

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

**Ordre du jour de la rencontre**

- 14- Ajustement à la grille salariale des pompiers
- 15- Demande de dédommagement
- 16- Excavation et réparation fondation de l'aréna
- 17- Module de jeux 0-5 ans
- 18- Autorisation pour effectuer un financement temporaire pour le projet réfection des rues Poulin et Mercier
- 19- Paiement facture pour les travaux du Grand Shenley
- 20- Protocole d'entente de collaboration entre le Gouvernement du Québec et la municipalité

**❖ RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

**14- AJUSTEMENT À LA GRILLE SALARIALE DES POMPIERS**

**2021-06-180**

**Considérant** que le conseil a adopté la grille salariale pour le service incendie de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley lors de la dernière séance ordinaire;

**Considérant** que le taux horaire formation pour les officiers n'est pas le bon;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à ajuster et corriger le taux horaire pour les officiers.

#### **15- DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT**

**2021-06-181**

**Considérant** qu'une entreprise de la municipalité a fait une demande de dédommagement concernant des travaux réalisés en 2019;

**Considérant** que la municipalité acceptait les demandes de dédommagement selon des conditions particulières et des délais prédéterminés;

**Considérant** que la réception des demandes de dédommagement concernant ces travaux réalisés en 2019 est terminée;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil n'appuie pas la demande de dédommagement demandé pour des travaux réalisés en 2019.

#### **16- EXCAVATION ET RÉPARATION FONDATION DE L'ARÉNA**

**2021-06-182**

**Considérant** que la municipalité désire effectuer la réparation d'une partie de la fondation de l'aréna;

**Considérant** que la firme Construction Fortin et St-Pierre a déposé une offre de service au montant de 6000\$ plus taxes pour l'excavation et la réparation du solage;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme Construction Fortin et St-Pierre au montant de 6000\$ plus taxes pour l'excavation et la réparation du solage de l'aréna.

#### **17- MODULE DE JEUX 0-5 ANS**

**2021-06-183**

**Considérant** que la Municipalité a acheté un module de jeu 0-5 ans et qu'il est prêt à être installé;

**Considérant** que la firme Excavation Doris Drouin inc, a déposé une offre de service au montant de 9915\$ plus taxes pour la préparation et le drainage du terrain pour le module de jeu 0-5ans;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte l'offre de service de la firme Excavation Doris Drouin inc, service au montant de 9915\$ plus taxes pour la préparation et le drainage du terrain pour le module de jeu 0-5ans.

#### **18- AUTORISATION POUR EFFECTUER UN FINANCEMENT TEMPORAIRE POUR LE PROJET RÉFECTION DES RUES POULIN ET MERCIER**

**2021-06-184**

**Considérant** que la municipalité veut réaliser des travaux de réfections des rues Poulin et Mercier;

**Considérant** la municipalité doit effectuer un financement temporaire pour l'exécution des travaux attendant la réalisation du financement permanent ;

**Considérant** la demande du règlement d'emprunt 200-2021 fait au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation décrétant une dépense de 2 377 601\$ et un emprunt de 2 032 427\$;

**Considérant** que la demande du règlement d'emprunt 200-2021 fait au ministère des Affaires municipales inclus un montant de 150 391\$ provenant de la TECQ comme crédits affectés directement aux dépenses prévues au règlement 200-2021;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général à faire une demande de financement temporaire d'un montant de 150 391 \$ pour réaliser les travaux de réfection des rues Poulin et Mercier;

**Que** le directeur général et le maire soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande de financement.

#### **19- PAIEMENT FACTURE POUR LES TRAVAUX DU GRAND SHENLEY**

**2021-06-185**

**Considérant** que la firme Construction Abénakis Inc. avait un mandat dans le cadre du projet de réfection du Grand-Shenley;

**Considérant** que la firme Construction Abénakis Inc. a déposé le décompte numéro 1 au montant de 219 733,47\$ taxes incluses;

**Considérant** qu'il reste 61 436,95\$ taxes incluses à déboursier pour compléter la recommandation de paiement du décompte numéro 1;

**En conséquence**, il est proposé par madame Karine Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le paiement de la facture de la firme Construction Abénakis Inc. au montant total de 61 436,95\$ taxes incluses.

## **20- PROTOCOLE D'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC ET LA MUNICIPALITÉ**

**2021-06-186**

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a un projet de réfection de la route 269 ;

**Considérant** que le ministère des Transports et la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley auront à collaborer pour un projet commun touchant la route 269 ;

**Considérant** que le protocole d'entente doit être signé entre les deux parties;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise le directeur général et le maire, à agir comme représentant de la Municipalité, à signer le protocole et à répondre pour la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

## **21- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'a été posée

## **22- FERMETURE DE LA SÉANCE**

**2021-06-187**

Il est proposé par monsieur Cédric Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 20h45

---

Dany Quirion, maire

---

Pier-Olivier Busque, directeur général et secrétaire-trésorier